

Sur demande du ministre des Armées et par arrêté du 9 septembre 2026, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du plan modificatif des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Cuers-Pierrefeu, sur le territoire des communes de Pierrefeu-du-Var, de Cuers, de La Crau et de Puget-Ville, au bénéfice du Ministère des Armées et des Anciens combattants. Cette enquête, d'une durée de 19 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Pierrefeu-du-Var et de Cuers du **lundi 28 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus**.

Le projet concerne les communes de Cuers, Pierrefeu-du-Var, La Crau et Puget-Ville et vise à modifier le plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome Cuers-Pierrefeu afin de le protéger contre l'édification d'obstacles incompatibles avec la sécurité en vol.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment, le procès-verbal de clôture de la consultation des services et des collectivités publiques intéressées et le projet de plan de servitudes aéronautiques (PSA). Au terme de la procédure, l'approbation du plan modificatif des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome Cuers-Pierrefeu est prise par un arrêté du ministre des Armées et des Anciens combattants.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

1) **sur le site internet** comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête à 0h01, au dernier jour de l'enquête à 23h59 : <https://www.registre-numerique.fr/plan-modificatif-servitudes-aeronautiques-cuers>

2) **sur support papier**, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- **Mairie de Pierrefeu-du-Var**, siège de l'enquête publique, Place Urbain Sénès, 83390 Pierrefeu-du-Var, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- **Mairie de Cuers**, Place du Général Magnan, 83390 Cuers du lundi au jeudi de 8h à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h à 12 h et de 13h30 à 16h30.
- **Mairie de La Crau**, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 13h30 à 17h.
- **Mairie de Puget-Ville**, 386 Rue de la Libération, 83390 Puget-Ville les lundi et vendredi de 8h30 à 12h, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12 h.

3) **sur un poste informatique** en mairies de Pierrefeu-du-Var et de Cuers, aux jours et heures précisés au lieu d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

1) **sur le registre d'enquête publique** à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquête, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.

2) **sur le site internet** comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête 0h01 au dernier jour de l'enquête 23h59 : <https://www.registre-numerique.fr/plan-modificatif-servitudes-aeronautiques-cuers>

3) **par courriel** via l'adresse suivante : plan-modificatif-servitudes-aeronautiques-cuers@mail.registre-numerique.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/plan-modificatif-servitudes-aeronautiques-cuers> ; tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

4) **par courrier postal** jusqu'au 16/10/2026 à 12h00 (date de réception du courrier en mairie) à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Pierrefeu-du-Var, Place Urbain Sénès, 83390 Pierrefeu-du-Var.

Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

5) **par voie écrite** en consignnant ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ou **orale** en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Monsieur Philippe BRANELLEC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, au lieu, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur :

- **Mairie de Pierrefeu-du-Var**, siège de l'enquête publique, Place Urbain Sénès, 83390 Pierrefeu-du-Var de 9h à 12 h le lundi 28 septembre 2026 et de 13h30 à 17h les mardi 6 octobre 2026 et vendredi 16 octobre 2026,
- **Mairie de Cuers**, Place du Général Magnan, 83390 Cuers de 14h à 17 h les lundi 28 septembre 2026 et mercredi 7 octobre 2026 de 8h30 à 12h et le vendredi 16 octobre 2026,

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : plan-modificatif-servitudes-aeronautiques-cuers@mail.registre-numerique.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, -en mairies de Pierrefeu-du-Var, Cuers, La Crau et Puget-Ville, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ; - sur le site Internet des services de l'État dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1^{er} du code des relations entre le public et l'administration.